

Ménages, familles et transition démographique en Algérie

Tayeb LOUADI
Département de démographie
Faculté des sciences sociales
Université d'Oran Es-sénia
louadi2005@yahoo.fr

Résumé :

Les pressions économiques et sociales, l'urbanisation effrénée, l'industrialisation plus ou moins rapide ... sont autant de variables qui influencent profondément l'évolution de la famille définie comme la structure de base et le microcosme de la société.

Les mutations qui s'opèrent au niveau de la famille algérienne finissent par bouleverser non seulement, ses traditions, ses préjugés, ses lois et ses hiérarchies internes, mais aussi les comportements individuels, notamment procréateurs, qui à leur tour déterminent l'évolution des composantes de la dynamique démographique.

ملخص

إن الضغوطات الاقتصادية والاجتماعية والتمدد المتزايد والتصنيع الذي يعرف وتيرة سريعة تشكل متغيرات تؤثر في العمق على تطور العائلة التي تعتبر البنية القاعدية للمجتمع. التحولات التي تحدث على مستوى العائلة الجزائرية تؤدي إلى إحداث تغييرات ليس فقط في التقاليد والأعراف المتوارثة والقوانين والتراتبات داخل العائلة ولكن أيضا على سلوك الأفراد ومن بينها السلوك الانجابي الذي بدوره يحدد تطور مكونات الديناميكية الديمغرافية.

Introduction:

La société algérienne est en train de traverser une phase de changement social accéléré. Celle-ci connaît des mutations multiformes induites par de profondes transformations économiques, sociales et culturelles. Ces changements importants sont le résultat d'un long processus de modernisation, d'urbanisation et d'industrialisation dont l'impact sur les traditions et les valeurs familiales n'est plus à démontrer.

La structure familiale continue de subir des bouleversements, lesquels se traduisent, notamment, par le passage progressif du modèle de famille étendue ou élargie au modèle de la famille dite nucléaire, composée du couple et des enfants mineurs vivant sous le même toit, voire à la famille monoparentale, conséquence du divorce, ou encore à des modèles nouveaux (familles adoptives familles dites recomposées...)

La famille étendue se disloque au profit d'une forme beaucoup plus réduite. La cellule nucléaire conjugale a tendance à se généraliser de plus en plus, et ce, malgré tous les obstacles et freins inhérents à la crise économique, particulièrement celle du logement.

A - Aperçu des changements du modèle matrimonial

1 - La formation des unions

1.1 Les rites du mariage

Deux éléments significatifs caractérisent le mariage qui représente un engagement entre deux familles.

Le «Mahr » ou compensation matrimoniale, représente un apport ou plutôt un don de la famille de l'époux à celle de l'épouse. Objet de négociation entre les deux familles, le Mahr (Chourout) est une condition sine qua non de la validité du mariage.

Dans le passé le Mahr représentait des dons en nature variables selon la région géographique. Actuellement, il est versé exclusivement en argent et en bijoux.

Quand aux cérémonies du mariage, bien qu'elles diffèrent d'une région à une autre, elles durent moins longtemps qu'autrefois.

Le mariage est un évènement et un moment privilégié où l'aspect ostentatoire a tendance à prendre de l'ampleur et à se diffuser dans tous les milieux.

Beaucoup de changements sont intervenus au cours de la cérémonie de mariage, tels que l'apparition ensemble des mariés, la mixité lors des soirées, notamment en milieu urbain, le recours quasi automatique à l'enregistrement vidéo, un choix musical électrique associant musiques du terroir, traditionnelles, modernes et même occidentales.

Autre fait nouveau et non des moindres est celui de l'abandon, notamment en milieu urbain, de l'obligation de l'exhibition publique de la chemise de nuit le soir des noces, vécue comme une manifestation de la puissance virile et de la reproduction des valeurs du groupe.

En effet, après avoir passé la soirée de la nuit de noces avec les convives, le couple se retire généralement dans une chambre louée pour l'occasion, et ce, afin de consommer la nuit de noces, marquant ainsi une rupture avec cette logique de démonstration, et échappant par conséquent à la contrainte et à la pression du groupe.

Le mariage, autant que la naissance ou la mort représente un évènement essentiel dans la vie d'un individu. Il porte en lui une sacralité qui est non seulement liée à sa fonction, mais généralement au fait qu'il est l'un des fondements de toute civilisation.

En Algérie, à l'instar d'autres pays arabo musulmans, le mariage se distinguait il y'a peu de temps par sa précocité et son universalité, notamment le mariage féminin. Actuellement, cette institution connaît une évolution sans précédent, voire une sorte de crise profonde qui affecte sa capacité de reproduction et participe à le dénuier de toute sa signification.

Le modèle familial se caractérise non seulement par un recul du mariage, mais aussi par une augmentation de l'âge au mariage pour les deux sexes et une hausse du statut de célibat définitif.

Le mariage, dans pratiquement la quasi-totalité des sociétés musulmanes est un évènement qui revêt une signification symbolique. Il fait partie des rites de passage incontournables qui ponctuent l'histoire de chaque famille. Il est implicitement apprécié comme une obligation à caractère religieux.

Le mariage, reste encore de nos jours une tradition très enracinée dans les pratiques sociales, bien qu'une minorité demeure célibataire, moins par choix qu'en raison des difficultés à trouver un conjoint.

Pendant longtemps les garçons et les filles étaient mariés très jeunes, promis dès la petite enfance. Il était d'usage de se remarier après un divorce ou un veuvage, bien que cette pratique ait concernée et concerne davantage les hommes que les femmes.

Les conditions de formation des unions continuent de connaître des mutations importantes. Les transformations du monde du travail, la scolarisation de plus en plus longue des garçons et surtout des filles, la législation en matière de statut personnel, de droits et de devoirs, la crise économique et les répercussions sur le niveau de vie des populations, l'évolution et la modification des rapports sociaux entre les générations et les sexes, sont autant de facteurs qui se traduisent par une conception nouvelle du mariage.

Une série de questionnements peut être posés en vue de comprendre et de tenter d'expliquer sinon la problématique, du moins les tenants et les aboutissants de l'évolution du mariage. Il s'agira entre autres de saisir les principaux changements observés quant aux modalités de la formation des unions, ainsi que les indicateurs essentiels de cette évolution.

L'autre question qui s'impose d'elle-même est de savoir dans quelle mesure de nouvelles pratiques dans le vécu des familles émergent – elles en relation avec les conceptions actuelles du mariage ?

Dans la société algérienne, à l'instar des sociétés musulmanes, la famille étendue de type patrilinéaire constituait un modèle sinon une norme, et le mariage ne modifiait en rien les règles et l'équilibre établis. Il ne contribuait qu'à ajouter un nouveau foyer dans un ensemble préexistant, du moins pour la gent masculine.

En ce qui concerne la femme, l'entrée en union signifiait forcément un changement de résidence, mais en aucune manière la rupture des relations avec sa propre famille paternelle. Elle y retournait en cas d'échec ou de problèmes.

En cas de mariage, une pièce était réservée au nouveau couple. La cohabitation entre les différents membres du ménage était la règle, ce qui n'excluait pas, compte tenu du niveau élevé de la mortalité, la coexistence pacifique de nombreuses familles nucléaires ou quasi-nucléaires (cohabitation avec un frère ou une sœur de l'époux encore célibataire, avec une sœur divorcée, avec la mère veuve)

1.2 Le choix du conjoint

Le choix du conjoint relevait de la compétence de la parenté masculine, même si parfois les femmes, notamment les mères participaient dans l'orientation des choix. Dans la majorité des cas, les jeunes épousés ne se connaissaient pas, et se rencontraient la première fois le jour du mariage.

Même si le mariage reste une valeur centrale de la vie familiale, les modalités du choix du conjoint ont connu des changements très profonds déterminés par un certain nombre de facteurs, parmi lesquels:

- l'élévation du niveau d'instruction, non seulement de l'homme mais aussi et surtout de la femme.
- le travail féminin et la participation de la femme à la vie active en dehors du foyer conjugal.
- la mobilité géographique et le développement des moyens de communication, y compris les mass médias et les modèles qu'ils diffusent par le biais de la radio et surtout de la télévision.

- les réformes juridiques et les mesures prises en faveur d'une évolution qualitative et plus juste de l'union.

Bien que les représentations du mariage se soient modifiées au fil du temps, celui-ci reste un passage obligé vers l'âge adulte. Néanmoins, les jeunes candidats au mariage le subissent de moins en moins passivement, participent au choix du conjoint, et en sont de plus en plus les instigateurs.

1.3 Le mariage endogame

Une autre caractéristique du mariage algérien est incontestablement les mariages apparentés ou endogames qui ne sont pas sans incidence sur la fécondité et la morbidité des individus.

Selon les données de l'ONS (Office National des Statistiques), les mariages apparentés représentaient une proportion de l'ordre de 50% en 1984 .Cependant, ce phénomène, par ailleurs très important varie selon le niveau d'instruction de l'épouse.

En effet, la probabilité d'épouser un conjoint apparenté diminue lorsque le niveau d'instruction augmente.

Les données suivantes sont très significatives, puisque selon la même source, 65 % des mariages apparentés ont lieu quand l'épouse est illettrée, 43% quand elle est de niveau primaire, 47% si son niveau est secondaire, et une proportion nettement inférieure chez les universitaires de l'ordre de 35%. En 1986, selon les résultats de L'ENAF (Enquête Nationale Algérienne sur la Fécondité), les mariages au sein de la parentèle étaient plus fréquents à la campagne qu'en ville, soit 34% contre 27 %.

Par ailleurs l'âge au mariage représentait un facteur de différenciation déterminant puisque les proportions étaient respectivement de 3% quand la femme s'était mariée à 21 ans ou plus, et 36 % en cas de mariage avant 18 ans.

Sur le plan des disparités régionales, il est à relever que les unions endogames ne représentaient en 1986 que 26 % dans l'Oranie, alors que dans le Constantinois elles étaient les plus fréquentes, soit une proportion de près de 37%.

Bien que l'aspiration pour les nouvelles générations à vivre selon des modèles modernes, et selon des intérêts autres que ceux qui ont régi les stratégies matrimoniales de la grande famille traditionnelle, le mariage apparenté ou consanguin en Algérie demeure relativement important .

Les résultats de l'Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille effectuée en 2002, indiquent qu'une femme sur trois a déclaré avoir un lien de parenté quelconque avec son conjoint; 22 % sont mariées à des cousins germains et 11 % à des conjoints présentant un autre lien de parenté.

Selon les données de la même enquête, le niveau d'instruction semble représenter un facteur qui est en étroite corrélation avec le phénomène du mariage apparenté. En effet, la proportion des femmes non célibataires ayant un lien de parenté avec leur époux est de 39 % parmi les

femmes n'ayant aucun niveau d'instruction, alors qu'elle ne représente que 12 % parmi celles qui ont un niveau secondaire et plus.

1.4 La polygamie

La polygamie constitue un phénomène marginal dans la société algérienne. Celui-ci est en constante diminution, passant de 7,3 % en 1906 à 1 % à peine de nos jours.

Les résultats de l'EASF réalisée en 2002, font ressortir que la part relative des femmes mariées à un conjoint polygame ne dépasse guère les 3 % de l'ensemble des femmes mariées âgées de 15 à 50 ans.

L'analyse du phénomène de la polygamie selon un certain nombre de facteurs montre que le niveau d'instruction et le milieu de résidence ne représentent pas des variables discriminantes.

Toutefois, on peut observer que la polygamie est relativement plus importante parmi les anciennes générations. En effet, la proportion des femmes mariées à un polygame est seulement de 1,4 % pour le groupe d'âge 20 à 25 ans exactement, contre près de 5 % parmi celles qui sont âgées entre 45 et 50 ans.

2- Rupture d'unions

2.1 Divorce et veuvage

Le phénomène du divorce semble difficile à appréhender, surtout si l'on veut se livrer à des comparaisons. Les travaux sur ce sujet sont hélas rares, en particulier dans les pays en développement où le manque, voire l'absence de données détaillées rend difficile toute approche du phénomène.

Même les recensements qui sont des occasions d'évaluation ne donnent que des résultats sommaires, et donc, une idée assez grossière sur l'ampleur du phénomène. Seules les enquêtes ciblées auprès des personnes concernées sont en mesure de permettre de saisir la réalité du phénomène dans tous ses contours.

Quelques chiffres sur le divorce en Algérie révèlent l'ampleur du phénomène, même si celui-ci a connu une baisse non moins importante dans le temps. En effet, 40 % des unions étaient dissoutes au début du siècle dernier contre près de 20 % en 1940. Ce chiffre était estimé à 13 % en 1992.

Par ailleurs, selon les données de l'Office National des Statistiques, le pourcentage des divorcées par rapport aux mariages réalisés dans l'année était de 19,6 % en 1979. Les divorces ont connu ces dernières années une consistance relativement importante (près de 1,5 % de la population féminine, et une plus faible proportion pour les hommes, soit près de 0,3 % selon les données de 1998).

Cette nette différence selon le sexe peut s'expliquer par la fréquence plus élevée des remariages pour les hommes, contrairement aux femmes. Le remariage des femmes est plus difficile en raison des mentalités et de certains préjugés de la société à l'encontre des femmes divorcées. La valorisation de la jeunesse, ainsi que les enfants à charge (les enfants sont automatiquement confiés à leur mère quelle que soit sa situation matérielle) constituent les facteurs essentiels de non remariage.

Les résultats de l'enquête sur la population et la famille dans l'ouest algérien réalisée durant l'année 2000 par le département de démographie de l'université d'Oran en collaboration avec le FNUAP (Fonds des Nations Unies pour les activités de population) a abouti à des résultats fort intéressants.

- En effet, le phénomène du divorce semble affecter beaucoup plus le milieu urbain que le milieu rural.
- Les femmes sans instruction constituent le groupe le plus touché par le phénomène du divorce. Elles représentent une proportion de 35 % de l'ensemble des divorcées.
- Les femmes ayant divorcé pour des raisons conflictuelles avec la belle famille semblent les plus nombreuses. Elles représentent 40 % de l'ensemble. Le groupe de femmes qui ont cessé la cohabitation pour des raisons de violence conjugale occupe la seconde position avec une proportion de 16 %. Le problème de stérilité, considéré dans le passé comme une cause importante de répudiation ou de divorce, ne représente qu'une proportion dérisoire.
- Ce sont les catégories socio- professionnelles les moins favorisées où l'on divorce le plus. En effet, c'est le groupe de femmes inoccupées, appelées communément « femmes au foyer » qui semble être le plus touché par le divorce. Celui-ci représente plus de la moitié de l'ensemble (67 %).

La lecture des données de l'Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille de 2002 indique la même tendance générale puisque plus de 90 % des femmes interrogées se sont mariées une seule fois, et ce, quelque soit la strate de résidence. Cependant, cette proportion décroît avec l'augmentation de l'âge, et s'accroît avec l'élévation du niveau d'instruction des femmes.

De plus, la proportion des femmes dont le premier mariage a été rompu est estimée à 11,3 %. Celle-ci est relativement plus importante en milieu urbain, et particulièrement parmi les femmes âgées de 40 ans.

Quant au phénomène du veuvage, il touche beaucoup plus les femmes que les hommes. Ces différences peuvent être expliquées, notamment par le phénomène du remariage des veufs, même à un âge relativement tardif, et par une espérance de vie des femmes plus élevée comparativement au sexe masculin. Ainsi, selon les résultats du dernier recensement effectué en 1998, la proportion des personnes veuves de sexe féminin atteint à peine les 8 %.

Par ailleurs, L'EASF de 2002 indique que la proportion la plus élevée de veuves est observée auprès des femmes de 70 ans et plus qui enregistrent 63 %, alors que celle des hommes ne dépasse pas les 10%.

B- Evolution du phénomène de la fécondité

A l'indépendance, la population algérienne était estimée à 10 millions d'habitants. En 1966, date du premier recensement, la population a atteint 12 millions d'âmes. Le taux de natalité continua sa progression pour culminer à 50 pour mille en 1970. Entre 1966 et 1987, soit en l'espace de 20 ans, la population algérienne a quasiment doublé, passant de 12 à 23 millions d'habitants.

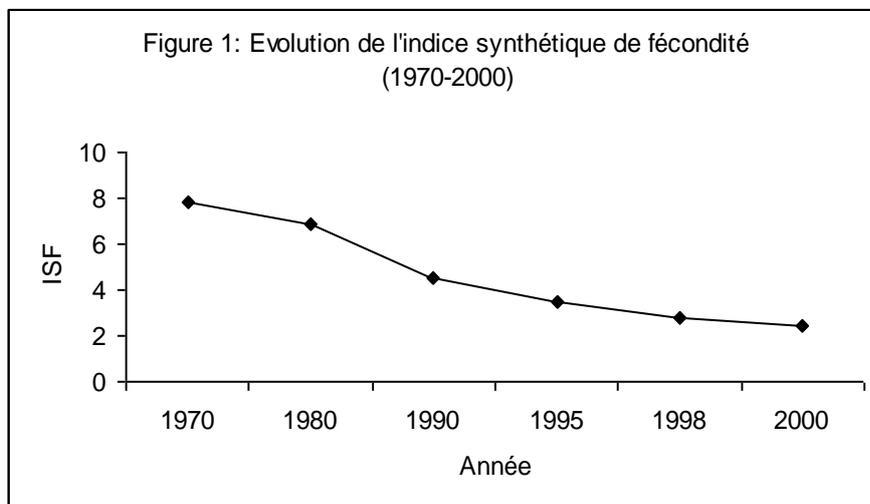
Cette explosion démographique sans précédent, résultant d'un taux d'accroissement excédant les 3 % par an et considéré comme l'un des plus élevés du monde, a été jugée inquiétante. D'aucuns ont attiré l'attention sur les conséquences et les contraintes liées à une forte croissance démographique.

Ce n'est qu'à partir du milieu des années 1980 que commença un processus d'infléchissement démographique, inaugurant ainsi l'entrée de l'Algérie dans une nouvelle phase de la transition démographique, celle d'une baisse soutenue et continue de la fécondité.

L'indice synthétique de fécondité qui n'est autre que le nombre moyen d'enfants par femme à la fin de sa vie génésique est passé de près de 8 enfants en 1970 à 2,4 en 2000, soit une réduction d'environ 5 enfants entre les deux dates.

Tableau 1 : Evolution de l'indice synthétique de fécondité (1970-2000)

Année	1970	1980	1990	1995	1998	2000
ISF	7,80	6,90	4,50	3,51	2,82	2,40



Source : Tableau 1

1- Les déterminants de la fécondité

Les déterminants proches de la fécondité représentent les facteurs biologiques ou de comportements qui ont une incidence directe sur la fécondité. Ces facteurs, dont les plus importants et les plus étudiés sont le mariage, la pratique de la contraception, l'avortement... sont appelés « variables intermédiaires » en ce sens qu'ils sont eux même sous l'influence d'autres facteurs qualifiés de « déterminants indirects ». Ces variables en amont, comme l'âge,

le niveau d'instruction, le milieu de résidence et d'autres agissent indirectement sur la fécondité.

La baisse significative du phénomène de la fécondité en Algérie est, selon les différents travaux menés sur la question, attribuable en partie, à l'augmentation de l'âge au mariage et à l'utilisation de la contraception.

Nous nous intéresserons à l'analyse de l'évolution de ces deux variables intermédiaires, pour lesquelles nous disposons de données fournies par différentes sources statistiques.

1.1 L'âge au mariage

De tous les changements qu'a connus la société algérienne, l'évolution du calendrier de l'entrée en union est probablement l'un des plus remarquables. C'est l'une des expressions les plus incontestables résultant des mutations intervenues au sein de la société algérienne au cours des dernières décennies.

Tableau 2 : Evolution de l'âge moyen au premier mariage selon le genre

Sexe	1948	1954	1966	1977	1987	1998	2002
Hommes	25,8	25,2	23,8	25,3	27,7	31,3	33,0
Femmes	20,0	19,6	18,3	20,9	23,7	27,6	29,6
Ecart(H-F)	5,8	5,6	5,5	4,4	4,0	3,7	3,4

Bien qu'ayant connu une baisse entre 1948 et 1966, l'âge moyen au premier mariage n'a cessé d'augmenter, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. D'après le recensement de 1966, l'âge moyen au premier mariage des femmes est estimé à 18,3 ans et celui des hommes à 23,8 ans, soit un écart de 5,5 ans entre les deux sexes, reflétant ainsi la traditionnelle position d'autorité du mari.

La hausse de l'âge au premier mariage s'est poursuivie, plus intensément encore pour les femmes que pour les hommes. Selon le dernier recensement de la population et de l'habitat effectué en 1998, l'âge au premier mariage était de 27,6 ans pour le sexe féminin et 31,3 ans pour les hommes, soit une diminution significative de l'écart d'âge équivalent à 3,7 ans.

La tendance à l'augmentation de l'âge au premier mariage est confirmée par les résultats de l'Enquête sur la Santé de la Famille réalisée en 2002. En effet, l'âge au premier mariage est évalué à 33 ans chez les hommes et 29,6 ans pour les femmes, soit un écart estimé à 3,4 années.

Cette enquête révèle des disparités selon le milieu de résidence. En effet, il a été observé un âge au mariage relativement plus élevé en milieu urbain qu'en zone rurale.

D'autre part, le niveau d'instruction semble représenter un facteur déterminant dans le recul de l'âge au mariage. Les femmes analphabètes se marient en moyenne 5 années plus tôt que celles qui ont terminé le cycle secondaire. Cette différence est évaluée à près de 4 années chez les hommes.

Les causes du recul de l'entrée en union sont multiples. Les mesures législatives et juridiques notamment celles qui portent sur l'âge minimum légal au mariage, la diffusion et surtout les efforts consentis en matière de scolarisation, notamment des filles, l'accès en constante augmentation des femmes au marché du travail sont autant de facteurs qui ont contribué fortement à différer l'âge au mariage des femmes.

L'ajournement des mariages à des âges élevés de plus en plus avancés induit incontestablement une augmentation du nombre de célibataires dans la société algérienne. Selon les résultats de l'enquête de 2002, près de 55 % des femmes en âge de procréation (15 à 49 ans) sont célibataires. Dans les années 1960, le taux de célibat n'était que de 25 %.

La même enquête indique qu'une femme sur trois et un homme sur deux sont encore célibataires à 30-34 ans. Quant à la proportion des femmes célibataires, dont l'âge est compris entre 25 et 33 ans, elle représente à elle seule plus de 52 %.

La hausse du phénomène du célibat touche aussi bien les grandes villes que les campagnes. Cette montée spectaculaire du célibat est associée à des facteurs comme l'instruction, à certaines contraintes, telles que les tensions en matière de logement, de chômage et de coût social très élevé des mariages, ainsi qu'à l'évolution des mentalités et à la perception même du mariage.

1.2 La contraception

Nul doute qu'aujourd'hui, la contraception représente un facteur essentiel de la baisse de la fécondité. Timide au début des années 1970, la pratique contraceptive a connu un véritable essor durant les décennies suivantes.

L'évolution et la diffusion de la contraception est le corollaire entre autres de l'ouverture et de la dissémination de plus en plus importante des centres de PMI / EN (Protection Maternelle et Infantile / Espacement des Naissances).

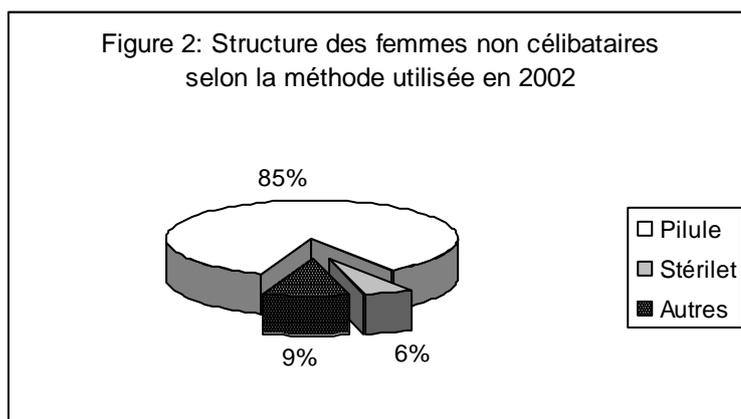
Ces structures dont la vocation est la consultation, la promotion et la diffusion des moyens contraceptifs par le biais du personnel, ont vu leur nombre passer de 7 centres en 1974 à 280 en 1980, et à environ 2000 au début des années 1990.

L'enquête menée par l'AARDES (1) évaluait à 8 % la prévalence de la pratique contraceptive parmi les femmes mariées en âge de reproduction. L'ONS (Office National des Statistiques) avance un taux de prévalence de 25 % en 1984 pour l'ensemble du pays.

Cette proportion est passée à 35 % en 1986 selon l'Enquête Nationale sur la Fécondité réalisée en 1986, et à près de 51 % en 1992 (une femme sur deux y a recours). D'après les données de l'EASF, le taux de prévalence contraceptive est estimé à 57 % en 2002.

Tableau 3 : Evolution du taux de prévalence contraceptive en Algérie

Année	1968	1980	1984	1986	1992	2002
Taux de prévalence (%)	8	11	25	35	51	57



Source : Tableau 2

AARDES (1) : Association Algérienne pour la Recherche Démographique, Economique et Sociale.

Parmi les méthodes modernes utilisées, la pilule a été et demeure le moyen contraceptif le plus répandu. La contraception orale est une méthode qui a la préférence des femmes en raison de sa facilité d'usage et de sa disponibilité. Son emploi ne cesse de progresser, passant de 38,7 % en 1992 à près de 47 % en 2002. Sur l'ensemble des moyens de contraception, la proportion des femmes utilisant la pilule était estimée à près de 85 % en 2002.

L'usage du DIU (dispositif intra utérin), appelé communément stérilet reste très limité bien que le programme national d'espacement des naissances semblait privilégier cette méthode. Le pourcentage des femmes non célibataires en âge de procréer qui ont recours au DIU parmi les utilisatrices d'une méthode moderne était de 3,1 % en 2002.

Le sous-emploi du stérilet peut être expliqué non seulement par des problèmes de disponibilité, d'accessibilité, d'approvisionnement et de coût, mais aussi par un déficit en matière d'information et de communication. En Algérie, l'information autour des moyens contraceptifs, notamment le stérilet a été mal faite auprès des concernées. La femme ciblée était multipare et analphabète dans la plupart des cas.

L'analyse des déterminants de l'évolution de la fécondité montre clairement que plus la femme est instruite, plus elle se marie tardivement, et plus elle a tendance à pratiquer la contraception. Ce constat est plus accentué en milieu urbain qu'en milieu rural. Le travail de la femme hors du foyer semble avoir une influence incontestable et déterminante sur le niveau de la fécondité, et par ricochet sur l'évolution démographique.

C – Caractéristiques et évolution des ménages et des familles.

La diversité des types de familles est la conséquence des mutations socio-économiques et culturelles, ainsi que de profondes modifications affectant l'ensemble des relations sociales. Le déficit en termes de données statistiques sur le sujet rend difficile toute tentative d'analyse et d'explication des différents aspects de l'évolution de la famille algérienne.

1 – Evolution des ménages et des familles

L'augmentation de la taille moyenne des ménages, passant de 5,92 à 7,10 personnes entre 1966 et 1987 est la conséquence de la forte croissance démographique qu'a connue l'Algérie.

A partir de 1987, période caractérisée par une réduction de la fécondité, il est observé une tendance à la baisse de la taille moyenne des ménages. Celle-ci est de l'ordre de 6,58 personnes selon les résultats du dernier recensement de la population et de l'habitat. L'enquête algérienne sur la santé de la famille de 2002 confirme ce constat puisque le nombre moyen de personnes par ménage est estimé à 6,3.

Tableau 4 : Evolution de la taille moyenne des ménages

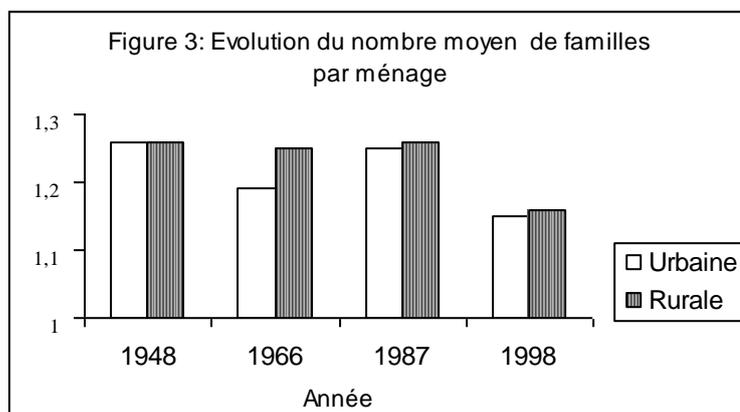
Année	1966	1977	1987	1998	2002
Taille moyenne des ménages	5,92	6,66	7,10	6,58	6,30

D'un autre côté l'émergence de nouvelles formes de familles et de comportements familiaux nous invite à nous interroger sur les modèles familiaux de demain. Entre la famille polynucléaire élargie, qui prédominait autrefois, et la famille mononucléaire plus restreinte, qui tend à être l'apanage de la société algérienne, la pluralité des formes intermédiaires que l'on observe aujourd'hui se traduit par une grande diversité des dynamiques et des structures familiales.

La diversification des formes familiales s'articule avec de nouvelles conceptions individuelles et collectives en matière d'union, de relations entre les conjoints, de procréation, de place et rôle de la femme et de l'enfant au sein de la famille.

La tendance à la «nucléarisation» des ménages en Algérie, qui s'est manifestée durant les années post-indépendance, se prolonge lentement dans le temps : le nombre de familles par ménage est passé entre 1987 et 1998, de 1,25 à 1,15 dans le milieu urbain et de 1,26 à 1,16 dans le milieu rural.

Pour la période qui suit immédiatement l'indépendance, et jusqu'aux années 1970, la diminution en milieu urbain du nombre de familles par ménage doit être imputée à l'occupation de l'espace urbain laissé vide par le départ d'environ 900000 colons à l'indépendance, en 1962.



Source : HADJII.C (1998), «Famille, logement, propriété»

à Alger»,
d'aujourd'hui », n°4, CRASC, Oran, p 101.

in Insaniyat «Familles d'hier et

Une étude effectuée par le CENEAP (Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Population et le Développement) sur un échantillon de 5000 familles algériennes réparties à travers 43 wilayas durant la période 2004-2006, a montré que la famille algérienne compte en moyenne entre 6,5 et 7 membres. Par ailleurs, il a été précisé que près de 70 % des familles algériennes sont nucléaires, autrement dit, composées des parents et des enfants.

Cette «nouvelle» tendance de la famille algérienne à s'orienter vers la caractéristique de la famille réduite aux seuls ascendants et descendants directs, maintes fois confirmée par des travaux antérieurs, est en étroite relation avec le milieu de résidence, le niveau d'instruction, le revenu familial, la crise du logement, et bien évidemment, d'autres considérations de type personnel.

D'un autre côté, cette étude révèle que les régions rurales restent caractérisées par la famille étendue (grande famille).

2 – Typologie des familles

Il ressort, selon les résultats du dernier recensement de 1998, une nette prédominance des familles de type «couple avec enfants » qui représentent à elles seules 78,2 % de l'ensemble.

Au recensement de 1966, ce type de famille représentait 66,8 %. Les familles monoparentales constituées d'un seul parent et des enfants en raison du décès du conjoint, ou suite à un divorce occupent la seconde position avec une proportion de 12,1 %. Quant au reste des familles, elles regroupent le type «couple sans enfant» et d'autres types de familles recomposées nettement moins représentées.

D – L'Incidence des mutations socio-économiques sur la structure familiale en Algérie.

Le processus d'urbanisation, d'industrialisation et de modernisation de la société algérienne a eu un impact certain sur les traditions et les valeurs familiales qui ne cessent de se désagréger jusqu'à nos jours. Les principaux aspects des changements qui continuent d'affecter la vie familiale se résument au rétrécissement de la cellule familiale au couple et à ses enfants, et le détachement par rapport au modèle et aux valeurs de la famille traditionnelle et agraire de type patriarcal.

La grande famille, qui autrefois représentait l'ultime refuge, est en train de céder du terrain, en ce sens que certaines fonctions sont de nos jours, assurées par la collectivité (hôpitaux, centres pour personnes âgées, crèches...)

Quant à la femme, elle a, pendant longtemps, été confinée dans un rôle de reproductrice et de gardienne du foyer, dépourvue de toute responsabilité sociale ou professionnelle. Son statut était incompatible avec une activité à l'extérieur de la maison, et synonyme de menace pour l'équilibre du corps social.

Les mutations socioculturelles de la société, les contraintes de la vie sociale sont autant de facteurs qui ont contribué non seulement à ce que la femme recouvre ses droits, mais aussi à

s'imposer comme un facteur important et un sujet incontesté au sein de la famille et de la société, et ce, en dépit des pesanteurs sociologiques inhérentes au mode de fonctionnement et de reproduction de la société.

A la famille hiérarchique, caractérisée par l'autorité incontestée de l'époux ou du père, se substitue un autre type de famille plus égalitaire où la gestion des affaires familiales n'est plus exclusive de la gent masculine.

Le modèle des rapports conjugaux qui autrefois était fortement hiérarchisé, avec une domination maritale est en train de régresser au profit d'un modèle beaucoup plus souple où la solidarité entre les conjoints occupe une place importante au sein du couple

Conclusion

Il est indéniable que les mutations protéiformes qui s'opèrent dans la société algérienne affectent le système matrimonial, les fonctions et la structure de la famille, de même que les comportements procréateurs des couples.

Avec un indice synthétique de fécondité avoisinant les huit enfants par femme en 1970, l'Algérie se situait dans un schéma de fécondité qualifiée de « naturelle ». Trois décennies plus tard, cet indicateur, estimé à 2,4 enfants par femme place l'Algérie parmi les pays à transition démographique avancée.

La baisse de la fécondité qui n'est significative qu'à partir du milieu des années 1980 résulte entre autres, d'un recul significatif de l'âge moyen au mariage et de l'adoption massive de la contraception.

Par ailleurs, le modèle de la famille traditionnelle qui, autrefois, s'imposait comme le modèle de référence cède du terrain au profit d'une forme beaucoup plus réduite.

Le statut de la femme qui était déterminé par sa place dans l'organisation familiale est en train de subir des modifications en profondeur. En effet, les inégalités générées par la différenciation classique des sexes sont en train de disparaître grâce au développement de l'accès des femmes, non seulement à la scolarisation, mais aussi au marché du travail.

Références bibliographiques

Ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, ONS, ligue des Etats Arabes (2004) – Enquête algérienne sur la santé de la famille (2002)-Rapport principal.

Mokaddem A, Fichouche N (2001) - Transition démographique et structure familiale - Alger - CENEAP, FNUAP.

Locoh T, Vallin J (2001)- Population et développement en Tunisie, la métamorphose- Tunis-Cérès.

Louadi T, Negadi G, Kouidri M (2000) - Enquête sur la Population et la Famille dans l'Ouest Algérien- département de démographie et FNUAP- Projet ALG /98/P08.

Kouidri M, KhaldounH (1999) - Famille et démographie en Algérie - Alger - CENEAP, FNUAP.

Chebab T (1999) - Niveaux, tendances et déterminants de la fécondité en Algérie de 1970 à 1992- Alger- CENEAP, FNUAP.

Hadjij C (1998) - Famille, logement, propriété à Alger - in Insaniyat: Familles d'hier et d'aujourd'hui - Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales n° 4, CRASC, Oran,

Kouaouci A (1992)- familles, femmes et contraception; contribution à une sociologie de la famille- Alger- CENEAP, FNUAP.

Behnam D, Bouraoui S (1986) - Familles musulmanes et modernité, le défi des traditions- Paris- Publisud